

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 11 février 2026

**portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2604181A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique et la ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du Contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu le décret du 30 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Patrick DE ARAUJO dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Monsieur Patrick DE ARAUJO, ingénieur général des mines détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} juin 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 février 2026

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE